

Berne, le 21 janvier 2021

Le conseiller d'État uranais Urban Camenzind est le nouveau président de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

Lors de sa séance ordinaire tenue virtuellement le 21 janvier 2021, l'Assemblée plénière de la CDEP a nommé le conseiller d'État Urban Camenzind à sa présidence. Landammann et directeur de l'économie publique du canton d'Uri, il succèdera au conseiller d'État Christoph Brutschin (BS) le 3 février. L'assemblée accueillait également le président de la Confédération Guy Parmelin avec lequel elle a effectué un état des lieux des mesures destinées à atténuer les conséquences économiques de la crise du coronavirus.

Le landammann et directeur de l'économie publique du canton d'Uri Urban Camenzind a été élu à la présidence de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) lors de l'Assemblée plénière virtuelle de ce jour. En charge de l'économie publique du canton d'Uri depuis le 1^{er} juin 2012, vice-président du conseil exécutif de 2018 à 2020 et landammann depuis le 1^{er} juin 2020, Urban Camenzind se distingue par une solide expérience politique et une parfaite connaissance des dossiers. Cela fait quatre ans qu'il est vice-président de la CDEP qu'il représente, entre autres, à la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage. L'Assemblée plénière a également élu le conseiller d'État Thomas Weber, chef de la Direction de l'économie publique et de la santé du canton de Bâle-Campagne, pour représenter la Suisse du Nord-ouest au Comité CDEP.

D'importantes étapes ont été franchies avec le président Christoph Brutschin

Le conseiller d'État Christoph Brutschin se retirera de l'exécutif du canton de Bâle-Ville le 3 février prochain et quittera la CDEP qu'il présidait depuis le 1^{er} juillet 2016. L'assemblée a été l'occasion de revenir sur son formidable parcours à la tête de la CDEP, qui a été applaudi par ses collègues. Sous son égide, il a été possible de faire progresser avec succès une série de dossiers clés de la CDEP: introduction et mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants, augmentation des contingents destinés aux travailleurs en provenance d'États tiers, introduction d'une série de modifications législatives pour améliorer l'insertion professionnelle des seniors, réforme de la législation postale visant un renforcement du service universel. Tout au long de la crise que traverse le pays actuellement, la CDEP a pu compter sur son indéfectible soutien, que ce soit pour les mesures d'atténuation définies à la faveur d'une étroite concertation entre la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux, ou – dernier exemple en date – pour l'ordonnance sur les cas de rigueur.

Mesures d'atténuation : échange avec le président de la Confédération Guy Parmelin

En présence du président de la Confédération et chef du DEFR Guy Parmelin, l'Assemblée plénière a effectué un état des lieux des mesures destinées à atténuer les conséquences économiques de la crise du coronavirus. L'action conjuguée de la CDEP et du DEFR a porté ses fruits. Les dispositifs conçus par la Confédération et les cantons viennent en aide à un grand nombre d'entreprises et de salariés. Les cantons ont mis sur pied des programmes d'aide aux cas de rigueur pour lesquels un montant total de 2,5 milliards de francs est à disposition actuellement. Ces dispositifs seront régulièrement adaptés par la Confédération et les cantons, en fonction de l'évolution de la crise.

Pour de plus amples informations :

- Christoph Brutschin (BS), conseiller d'État, président CDEP, 079 661 83 54
- Matthias Schnyder, secrétaire général CDEP, 079 349 50 38